
AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL SUITE À SON ASSEMBLÉE DU 4 MARS 2016
Le Conseil du patrimoine de Montréal est l'instance consultative de la Ville en matière de patrimoine*

Projet de remplacement de la rampe mobile – Université de Montréal

A16-CDNNDG-05

Localisation :	2450, boulevard Édouard-Montpetit, Université de Montréal Arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce
Reconnaissance municipale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial cité du Mont-Royal Secteur de valeur patrimoniale exceptionnelle Université de Montréal Écoterritoire Les sommets et les flancs du mont Royal
Reconnaissance provinciale :	Situé à l'intérieur des limites du site patrimonial déclaré du Mont-Royal
Reconnaissance fédérale :	Aucune

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis à la demande de l'arrondissement de Côte-des-Neiges – Notre-Dame-de-Grâce en raison de la valeur patrimoniale exceptionnelle du site, qui se trouve à l'intérieur des limites du site patrimonial cité et déclaré du Mont-Royal.

NATURE DES TRAVAUX

Le projet consiste à remplacer la rampe mobile qui relie par un tunnel la station de métro Université-de-Montréal, face au boulevard Édouard-Montpetit, à la cour d'honneur du pavillon Roger-Gaudry. Il est prévu de la remplacer par des escaliers mécaniques latéraux et un escalier central fixe et d'ajouter un mur rideau reliant l'édicule d'entrée de l'escalier et celui de la station de métro, de manière à les intégrer à l'intérieur d'un même vestibule afin que les étudiants n'aient pas à sortir à l'extérieur pour passer de l'un à l'autre. Les murs intérieurs en béton le long du tunnel seront modifiés par l'ajout de panneaux réfléchissants. Le projet implique également un réaménagement paysager, notamment la coupe et le remplacement de trois arbres situés dans la zone d'intervention.

AUTRES INSTANCES CONSULTÉES

Le projet a été présenté au Comité consultatif d'urbanisme (CCU) de l'arrondissement le 3 février 2016. Il a déjà été autorisé par le ministère de la Culture et des Communications (MCC) puisqu'il est situé dans un site patrimonial déclaré.

*Règlement de la Ville de Montréal 02-136

HISTORIQUE DES LIEUX

Édifice central de la première université francophone montréalaise, le pavillon Roger-Gaudry est le premier immeuble de l'Université de Montréal à être construit sur le flanc nord du mont Royal. Le bâtiment a été réalisé selon les plans de l'architecte et ingénieur Ernest Cormier en deux phases distinctes, soit de 1928 à 1934 puis de 1939 à 1943. Depuis 2003, le pavillon est nommé en mémoire du premier recteur laïc de l'établissement.

Le pavillon Roger-Gaudry est le bâtiment phare de l'Université de Montréal et demeure l'immeuble le plus visible du campus en raison de sa monumentalité et de sa tour centrale de 22 étages. Sa conception symétrique, son implantation à flanc de montagne et le dégagement de la cour d'honneur participent à la mise en scène de l'édifice et à sa prédominance dans le paysage. « L'architecture de cette imposante construction est représentative de l'évolution de l'architecture québécoise au cours de la première moitié du XX^e siècle, une période qui se caractérise par l'apparition progressive de l'architecture moderne. Dans ce projet, la modernité se manifeste par l'utilisation du béton pour la structure de l'édifice. Ce matériau permet des plans libres qui peuvent s'adapter aux besoins des facultés. L'aspect innovant du pavillon se perçoit également dans le traitement des façades extérieures caractérisé par la verticalité des lignes, par les jeux de saillies et de retraits et par le dépouillement de l'ornementation. [...] Enfin, le pavillon Roger-Gaudry est considéré comme l'œuvre maîtresse d'Ernest Cormier. Ce créateur prolifique, qui s'est illustré par sa double formation, en architecture, à l'École des beaux-arts de Paris, et en ingénierie, à l'École Polytechnique de Montréal, est un acteur important de l'histoire de l'architecture canadienne »¹. Le pavillon Roger-Gaudry constitue donc une composante exceptionnelle du patrimoine de l'Université de Montréal et du site patrimonial du Mont-Royal.

La station de métro Université-de-Montréal, conçue par l'architecte André Léonard, a été inaugurée en 1988. L'édicule principal est construit au bas de la colline, à demi intégré dans la pente naturelle de la montagne, face au boulevard Édouard-Montpetit. Un deuxième édicule, plus modeste, ouvre sur un tunnel comprenant une rampe mobile menant au pavillon principal.

ANALYSE DU PROJET

Le projet de remplacement de la rampe mobile a été présenté au Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) le 4 mars 2016 par les représentants de l'Université de Montréal et un représentant de l'arrondissement. Celui-ci a d'abord présenté le contexte et les grandes lignes du projet, puis l'architecte de l'Université de Montréal a présenté plus en détail le concept architectural. Considérant les différents dossiers qui lui ont été soumis concernant l'ensemble du campus au cours des dernières années, le CPM souligne qu'il apprécie la collaboration de l'administration de l'Université et son intérêt à réaliser des aménagements de qualité. Il souligne toutefois qu'il considère qu'on ne lui a pas remis une documentation suffisante, en particulier des perspectives, pour bien comprendre le projet. Il émet dans les paragraphes suivants des commentaires et recommandations concernant certains aspects du projet qui, selon lui, pourraient être améliorés.

¹ Isabelle Gournay, dir., *Ernest Cormier et l'Université de Montréal*, Montréal, Centre Canadien d'Architecture/Éditions du Méridien, 1990, 179 p.

Plan directeur

Le CPM est très heureux que l'administration de l'Université travaille actuellement sur un nouveau plan directeur d'aménagement et il lui offre son entière collaboration à ce sujet. Bien qu'il comprenne par ailleurs l'urgence de remplacer la rampe mobile, qui est maintenant en fin de vie utile, il souligne qu'il faut éviter d'inverser la démarche logique. Le CPM réitère l'importance de considérer ces travaux, qui incluent le réaménagement de l'édicule d'entrée, dans le projet d'ensemble du campus de la montagne, et plus particulièrement les projets concernant le flanc nord de la montagne sous l'édifice principal, comprenant, entre autres, l'accès principal au métro et une éventuelle place publique reliant les deux accès au boulevard Édouard-Montpetit. Pour le CPM, il est difficile de mettre en perspective les choix de l'Université concernant le projet qui lui est présenté sans qu'il connaisse l'approche et les considérations qui guideront l'aménagement du campus pour les prochaines années.

Valeur patrimoniale du lieu

Les travaux visent l'ajout d'un mur rideau extérieur en verre afin de relier l'entrée de la station de métro à celle de l'université. Une partie des murs extérieurs en béton de l'édicule d'entrée de l'université, qui seront désormais inclus dans le nouvel espace fermé créé par le mur rideau, seront recouverts de panneaux d'acier inoxydable. À l'intérieur du tunnel, les murs longeant la rampe mobile, aussi en béton, seront recouverts de panneaux réfléchissants et le plafond en gypse sera retiré pour en dévoiler le béton. Ces interventions visent à rendre le tunnel d'accès plus chaleureux.

Le CPM voit d'un très bon œil le fait que l'Université vise à améliorer le site de la rampe mobile, et plus particulièrement l'expérience du passant qui l'emprunte. Il comprend que le projet qui lui est soumis pour avis concerne les aménagements extérieurs, comprenant le vestibule, et qu'il n'est pas sollicité concernant les aménagements intérieurs. Toutefois, il a certaines interrogations par rapport à l'approche patrimoniale de l'Université concernant les intérieurs. Il s'interroge sur la valeur patrimoniale qu'elle accorde à l'architecture de l'édicule d'entrée ainsi qu'au tunnel de la rampe mobile et se demande pourquoi ces composantes sont absentes de « L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal »², qui reconnaît une valeur patrimoniale aux autres bâtiments de l'université. Il regrette que ces espaces ne fassent pas partie des caractéristiques architecturales considérées dans l'étude et qu'on n'y trouve donc pas d'information pour évaluer l'existant et le mettre en valeur s'il y a lieu. Il en découle que le projet soumis ne s'appuie sur aucune évaluation patrimoniale.

Traitement des murs

Le CPM constate une certaine ambiguïté par rapport à la valeur que l'Université accorde au béton et à ce que l'on désire conserver de l'architecture existante du site. En effet, les travaux visent à conserver une partie de l'enveloppe extérieure brutaliste en béton de l'édicule tandis qu'à l'intérieur, les murs de béton de la nouvelle entrée et du tunnel seront dissimulés derrière des panneaux. Le CPM s'interroge sur la démarche et la réflexion qui ont induit ces choix et croit que les interventions prévues dématérialisent le béton et les caractéristiques d'origine du lieu. Le CPM n'est pas en faveur du traitement de l'entrée de l'édicule qui consiste en l'ajout d'une surface d'acier inoxydable sur les murs en

² Christina Cameron, Claudine Déom et Nicole Valois, *L'étude des valeurs patrimoniales du campus principal de l'Université de Montréal*, Montréal, Université de Montréal, mai 2008, 141 p. + annexes.

béton qui seront inclus à l'espace intérieur lors de l'ajout du mur rideau. Il croit que cette intervention fait perdre la continuité du béton, de l'entrée nord (métro) aux édicules sud (pavillon Roger-Gaudry), qui donnait son caractère au lieu et dématérialise ses caractéristiques. Pour le CPM, la transparence des entrées et la continuité des matériaux des parois entre l'extérieur et l'intérieur sont des caractéristiques majeures du lieu. Le CPM reconnaît que cela représente un défi que de vouloir rendre le tunnel plus accueillant et chaleureux tout en conservant le béton. Il croit cependant qu'il existe des façons d'améliorer l'expérience du lieu qui permettent de maintenir les caractéristiques architecturales existantes, par exemple en modifiant la hauteur des plafonds et en retravaillant l'éclairage. Toutefois, si l'Université fait le choix de recouvrir le béton, alors le CPM croit qu'il faut aller jusqu'au bout et réaliser une intervention exceptionnelle. Il invite les concepteurs à se positionner plus clairement à ce sujet.

Usagers cyclistes

Actuellement, la pente naturelle de la montagne forme un obstacle pour nombre de cyclistes désirant se rendre au pavillon Roger-Gaudry. Le CPM remarque que, présentement, le projet ne prévoit pas l'ajout de goulottes ou dalots à vélo dans les escaliers fixes, ce qui permettrait aux cyclistes de monter plus facilement leur vélo. Il croit que l'Université passe à côté d'une importante occasion de favoriser l'usage du vélo, tant sur le campus que pour y accéder. Le CPM comprend que le transport des vélos n'est actuellement pas permis dans la rampe mobile, ne le sera probablement pas dans les nouveaux escaliers mobiles et que des supports sont installés à l'entrée de l'édicule afin que les cyclistes les y laissent. Il encourage cependant l'administration de l'Université à entamer et poursuivre des démarches auprès de Vélo Québec afin de rendre les escaliers fixes accessibles aux cyclistes. Il croit que l'installation d'un dispositif permettant d'y monter les vélos, de même que l'installation de supports à vélo à l'entrée du pavillon Roger-Gaudry permettraient de mieux répondre aux besoins des différents usagers, en plus d'atténuer le problème de cohabitation entre les cyclistes et les automobilistes sur le chemin d'accès du pavillon. Il encourage également l'Université à s'assurer que les supports à vélo sont en nombre suffisant et à en ajouter au besoin.

Remplacement des arbres

Enfin, le projet envisage la coupe de trois arbres : un frêne, un érable à sucre et un érable à Giguère. Il est prévu de les remplacer par des arbres de même essence, à l'exception du frêne qui sera remplacé par un micocoulier. Le CPM apprécie le souci de remplacer les arbres qui seront ainsi perdus. Toutefois, il croit qu'il n'est pas nécessaire de remplacer l'érable à Giguère par un autre arbre de la même essence, puisque celle-ci est considérée invasive. Il encourage l'Université à plutôt choisir une autre espèce et souligne par ailleurs que les conifères représentent un choix intéressant qui est sous-représenté en ville.

AVIS DU CONSEIL DU PATRIMOINE DE MONTRÉAL

Le Conseil du patrimoine de Montréal émet un avis favorable au projet de remplacement de la rampe mobile de l'Université de Montréal. Il émet néanmoins les recommandations suivantes en vue de bonifier certains aspects du projet :

- cadrer les interventions prévues dans l'approche qui guide l'aménagement du campus et l'élaboration du plan directeur ;
- réfléchir et définir la valeur patrimoniale des aménagements existants (édicule d'entrée et tunnel de la rampe mobile) ;
- reconsidérer l'ajout de panneaux réfléchissants sur les surfaces en béton et étudier plutôt des façons de mettre en valeur les caractéristiques architecturales existantes ;
- étudier la possibilité d'ajouter une goulotte pour les vélos dans les escaliers fixes ;
- choisir une autre essence que l'érable à Giguère pour remplacer celui à abattre.

Président de séance et membre,

Original signé

Bernard Vallée

Le 17 mars 2016